

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **29**

Présents : **29**

Représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **12/09/2018**

Date d'affichage : **18/09/2018**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Patricia BERENGUIER – Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Patricia PENCHENAT – Erwan DE KERSAINTGILLY – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

**POUVOIRS** : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Le véhicule PEUGEOT 208 immatriculé EN – 906 – XQ mis en service le 11 octobre 2017 n'est plus utilisé par les services communaux.

Le besoin essentiel pour les services techniques se porte essentiellement sur des véhicules utilitaires et non des véhicules particuliers.

A cela, s'ajoute le coût de la maintenance dudit véhicule.

La cession d'un véhicule excédant la somme de 4 600,00 € nécessite une délibération du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches.

La Régie du Port de Plaisance des Marines de Cogolin s'est portée acquéreur de ce véhicule au prix proposé par la Commune, à savoir sa valeur nette comptable s'élevant à la somme de 13 500,76 €.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le

03 OCT. 2018 N° 2018/128

ID : 083-218300424-20180924-2018\_095-DE

CM 24/09/2018

N° 2018/095

**CESSION DU VEHICULE PEUGEOT 208 – REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN**

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule PEUGEOT 208 immatriculé EN – 906 – XQ à la Régie du port de Plaisance des Marines de Cogolin.

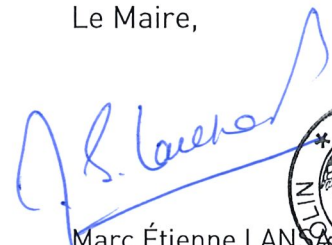
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le véhicule PEUGEOT 208 immatriculé EN-906-XQ acquis le 11 octobre 2017 à la Régie du port de Plaisance des Marines de Cogolin ;
- que le prix de vente du véhicule est arrêté à la somme de 13 500,76 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 28 POUR – 1 CONTRE** (Anthony GIRAUD).

Le Maire,

  
Marc Étienne LANSARD

